

Délibérations:

Extrait du procès-verbal n° 11/2007 du 13 décembre 2007

7. Rapport sur prise en considération de la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre »

Rapporteur : Mme Danièle Kaeser

M. J. Justo relève que ce rapport évoque peu l'aspect de la violence qu'il avait relevé dans une récente intervention. Il souhaite que la Municipalité en tienne également compte.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre »,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre » et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du **13 décembre 2007**

Présidence de **Mme Alexandra Melchior**, présidente

Rapport sur prise en considération de la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre »

Rapporteur : **Mme Danièle Kaeser**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de M. Pascal Nicollier « Vevey, ville propre » et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport

Ainsi délibéré en séance du **13 décembre 2007**

Adopté à l'unanimité (trois abstentions)

Pour extrait conforme le 17 décembre 2007.

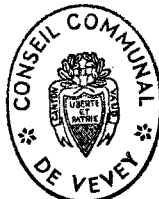
l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente

A. Melchior

Alexandra Melchior



la Secrétaire

C. Dind

Carole Dind